

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/08-417-214 du 10/03/2008

## OCTROI DE BOURSES DANS LES LYCEES FRANÇAIS A L'ETRANGER - ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 93 96 02 - Fax : 04 42 93 96 09

Afin de permettre aux chefs d'établissement d'informer les élèves intéressés, dans les meilleurs délais, le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - DGESCO Bureau du programme « vie de l'élève » - nous fait savoir que le dispositif concernant l'octroi de bourses dans les lycées français à l'étranger (Londres, Dublin, Munich, Vienne, Madrid et Barcelone) est reconduit pour l'année scolaire 2008-2009.

Pour toutes les modalités pratiques, notamment :

- les conditions de scolarité à remplir par les candidats,
- le rôle des chefs d'établissement,
- la constitution des dossiers de candidature,
- transmission des dossiers au recteur d'académie
- l'avis du chef d'établissement devra être stipulé sur l'annexe 1, que vous trouverez en pièce jointe.

Veuillez consulter la note de service N° 04-060 du 27avril 2004 RLR : 574-1ou le BOEN du 06.05.2004 n° 18.

Sous le lien <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/18/MENE0400766N.htm>

Les dossiers sont à constituer à partir de l'imprimé « demande de bourse nationale de lycée »

Important : il conviendra d'indiquer sur chaque dossier si le candidat est titulaire d'une bourse de lycée ou d'une bourse au mérite et de joindre la notification d'attribution.

A titre de documentation, vous trouverez en pièces jointes téléchargeables les 6 notices d'information concernant les lycées :

- Charles de Gaulle à Londres
- Lycée français de Dublin, de Munich, de Vienne, de Madrid, de Barcelone.

Les chefs d'établissement devront transmettre les dossiers complets de candidatures à la DAREIC pour le :

**4 avril 2008 délai de rigueur.** Tout dossier parvenu après cette date, ne sera pas traité.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

ACADÉMIE :

Lycée français de :

Année scolaire 2004-2005

| Noms et<br>prénoms<br>des candidats<br>Date de<br>naissance | Établissement<br>et classe<br>actuellement<br>fréquentés | Classe<br>demandée<br>pour le lycée<br>français<br>à l'étranger | Moyenne<br>générale | Moyenne<br>en langue<br>(anglais LV1,<br>allemand LV1,<br>espagnol<br>LV1 ou LV2) | Classement<br>des langues<br>étudiées | Situation de la famille :<br>profession des parents,<br>nombre d'enfants<br>à charge | Revenu<br>fiscal<br>de référence<br>de la famille | Observations |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------|
|                                                             |                                                          |                                                                 |                     |                                                                                   |                                       |                                                                                      |                                                   |              |

# Annexe 2

## ESTIMATION DES COÛTS

|                     | Frais de scolarité (annuels)            | Demi-pension (annuelle) | Hébergement (annuel)   | Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)                           | Transports urbains (annuels) | TOTAL                                       |
|---------------------|-----------------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------|
| Londres             | 4 075 €                                 | 745 €                   | De 10 870 € à 11 450 € | 30 €                                                                                      | De 935 € à 1 110 €           | De 16 655 € à 17 410 €                      |
| Dublin              | 3 716 €                                 | 1 100 €                 | 7 140 €                | Manuels : 153 €<br>Droit d'examen : 100 €                                                 | 690 €                        | 12 899 €                                    |
| Munich              | 3 140 €                                 | 800 €                   | 4 100 €                | 450 €                                                                                     | 400 €                        | 8 890 €                                     |
| Vienne              | 3 153 € + 278 € de droits d'inscription | 975 €                   | 3 483 €                | Manuels scolaires : 77,73 €<br>Droits d'examens au baccalauréat : 235 €<br>au EAF : 115 € | 74,60 €                      | 1ère : 8 156,33 €<br>terminale : 8 156,33 € |
| Madrid              | Environ 3 279 €                         | Environ 857 €           | 6 000 €                | 140 € (location ou prêt)                                                                  | 250 €                        | Environ 10 526 €                            |
| Barcelone Premières | 3 273 €                                 | 786 €                   | 4 649 €                | Manuels : 273 € + EAF : 52 €                                                              | 273 €                        | 9 306 €                                     |
| Terminales          | 3 396 €                                 | 786 €                   | 4 649 €                | Manuels : 273 € + droits d'inscription au bac : 148 €                                     | 273 €                        | 9 525 €                                     |

## Montant annuel des bourses

Londres : de 4 300 € à 16 800 €

Dublin : de 3 200 € à 11 000 €

Munich : de 3 000 € à 8 500 €

Vienne : de 3 000 € à 8 500 €

Madrid : de 3 000 € à 9 500 €

Barcelone : de 3 000 € à 7 500 €

# Annexe 3

|                 |                             | <b>Londres</b>                                              | <b>Dublin</b>                         | <b>Madrid</b>                                     | <b>Barcelone</b>                                      | <b>Munich</b>                                                     | <b>Vienne</b>                                        |
|-----------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| LV1 obligatoire |                             | anglais                                                     | anglais                               | espagnol<br>et/ou anglais                         | espagnol                                              | allemand,<br>anglais*                                             | allemand,<br>anglais                                 |
| LV2 obligatoire |                             | allemand,<br>arabe,<br>espagnol,<br>italien, russe          | espagnol,<br>allemand,<br>italien     | anglais ou<br>espagnol                            | anglais                                               | anglais,<br>allemand*,<br>espagnol                                | anglais,<br>allemand,<br>arabe                       |
| LV3             |                             | espagnol,<br>italien                                        | allemand;<br>italien                  | allemand,<br>italien                              | catalan                                               | espagnol                                                          | espagnol,<br>arabe                                   |
| 1ère L          | 1 ens. oblig.<br>au choix : | anglais renf.,<br>LV3, latin,<br>maths                      | anglais<br>renforcé,<br>LV3, latin*   | LV3, latin,<br>anglais<br>renforcé                | Espagnol<br>renforcé<br>anglais renf.,<br>latin, grec | LV3, latin,<br>allemand<br>renforcé                               | LV3, latin,<br>LV1 renf.,<br>LV2 renf.               |
|                 | 1 option<br>facultative :   | arts plast.,<br>grec, maths,<br>latin*, LV3*,<br>musique    | LV3, latin*                           | LV3, latin                                        | arts plast.,<br>latin, grec,<br>maths                 | LV3, latin                                                        | LV3, latin<br>(non<br>compatible<br>avec arabe)      |
| 1ère ES         | 1 ens. oblig.<br>au choix : | maths, SES                                                  | maths, SES,<br>anglais<br>renforcé    | maths, SES                                        | maths, SES,<br>anglais<br>renforcé                    | maths,<br>LV renf.,<br>LV3, latin                                 | SES, maths,<br>LV1 renf.,<br>LV2 renf.               |
|                 | 1 option<br>facultative :   | arts plast.,<br>grec, latin,<br>LV3,<br>musique             | LV3, latin*                           | LV3, latin                                        | arts plast.,<br>latin, grec                           | LV3, latin                                                        | LV3, latin,<br>EPS                                   |
| 1ère S          | 1 option<br>facultative :   | arts plast.,<br>grec, latin,<br>musique                     | LV3, latin*                           | LV3, latin                                        | arts plast,<br>latin, grec,<br>“dibujo<br>tecnico”    | LV3, latin                                                        | LV3, latin,<br>EPS                                   |
| Terminale L     | 1 ens. de<br>spécialité :   | anglais renf.,<br>latin, LV3,<br>maths                      | anglais<br>renforcé,<br>LV3, latin*   | anglais renf.,<br>LV3, latin.                     | latin, LV1<br>renf., LV2<br>renf.                     | LV3, latin                                                        | LV3, latin,<br>LV1 renf.,<br>LV2 renf.               |
|                 | 1 option<br>facultative :   | arts plast.,<br>grec, latin*,<br>LV3*,<br>musique,<br>maths | LV3, latin*                           | * LV3, latin                                      | maths, latin,<br>grec, arts<br>plast.                 | LV3, latin<br>LV renf                                             | LV3, EPS,<br>latin (non<br>compatible<br>avec arabe) |
| Terminale ES    | 1 ens. de<br>spécialité :   | anglais<br>renforcé,<br>maths, SES                          | maths, SES,<br>anglais<br>renforcé    | anglais renf.,<br>SES, maths                      | SES, LV1<br>renf., LV2<br>renf., maths                | LV renf.,<br>maths<br>appliquées                                  | SES, maths,<br>LV1 renf.,<br>LV2 renf.               |
|                 | 1 option<br>facultative :   | arts plast.,<br>latin, grec<br>LV3,<br>musique              | LV3, latin*                           | * LV3, latin                                      | arts plast.,<br>latin                                 | LV3, latin                                                        | LV3, latin,<br>EPS                                   |
| Terminale S     | 1 ens. de<br>spécialité :   | maths, SVT,<br>physique-<br>chimie                          | maths, SVT,<br>physique-<br>chimie    | maths, SVT,<br>physique-<br>chimie                | maths, SVT,<br>physique-<br>chimie                    | maths, SVT,<br>physique-<br>chimie                                | maths, SVT,<br>physique-<br>chimie                   |
|                 | 1 option<br>facultative :   | arts plast.,<br>latin, grec,<br>musique                     | LV3, latin*                           | * LV3, latin                                      | arts plast,<br>latin, anglais,<br>“dibujo<br>tecnico” | LV3, latin                                                        | LV3, latin,<br>EPS                                   |
|                 |                             | <i>* sauf si pris<br/>en enseign.<br/>obligatoire</i>       | <i>* par CNED<br/>avec répétiteur</i> | <i>* sauf pour<br/>les élèves<br/>ayant 2 LV1</i> |                                                       | <i>* allemand<br/>et anglais<br/>fonctionnent<br/>comme 2 LV1</i> |                                                      |

## Bourses pour le lycée français Charles de Gaulle à LONDRES

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

### RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Direction générale de l'enseignement scolaire  
Service du budget et de l'égalité des chances  
Sous-direction des moyens, des études et du contrôle de gestion  
Bureau du programme "vie de l'élève" (\*)  
DGESCO B1-3  
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS

(\*) ☎ 01 55.55.15.99  
Fax 01 55.55.39.11

### EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

### DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Londres, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres, 35, Cromwell Road - Londres S.W.7. 2DG** (☎ 00.44.207.584.6322).

### CONDITIONS D'EMBARQUEMENT

L'élève boursier devra être muni de la lettre ci-jointe et, soit d'une carte nationale d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs, soit d'un passeport délivré par la préfecture du département de résidence de la famille.

### CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français Charles de Gaulle à Londres assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles anglaises susceptibles de les héberger.** La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal. L'élève boursier n'est pas autorisé à changer de famille en cours d'année sans autorisation exceptionnelle du chef d'établissement et après concertation avec le représentant légal.

## FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

En fonction du montant de l'aide attribuée, certains frais restent à la charge de la famille. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires. Vous voudrez vous renseigner à ce sujet auprès du proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Londres, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

## CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée Charles de Gaulle qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension. Les parents doivent faire l'avance.

## RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et le proviseur du lycée français Charles de Gaulle.

## ESTIMATION DES COUTS

Taux retenu : £1 = 1.48 euros

|         | Frais de<br>scolarité<br>(annuels) | Demi-<br>pension<br>(annuelle) | Hébergement<br>(annuel)  | Manuels scolaires<br>et droits<br>d'inscription aux<br>examens<br>(annuels) | Transports<br>urbains<br>(annuels) | TOTAL                                |
|---------|------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| LONDRES | 4 804 €                            | 950 €                          | De 9 000 € à<br>13 200 € | 121 €                                                                       | De 1 150 €<br>à 1 760 €            | De 16 000 €<br>environ à<br>20 840 € |

## Bourses pour le lycée français de DUBLIN

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

### RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Direction générale de l'enseignement scolaire  
Service du budget et de l'égalité des chances  
Sous-direction des moyens, des études et du contrôle de gestion  
Bureau du programme "vie de l'élève" (\*)  
DGESCO B1-3  
110, rue de Grenelle- 75357 PARIS

(\*) ☎ 01 55.55.15.99  
Fax 01 55.55.39.11

### EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

### DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Dublin, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français de Dublin, St Kilian's, Roebuck Road, Dublin 14, Irlande** (00 353 1288 48 34 ☎).

### CONDITIONS D'EMBARQUEMENT

L'élève boursier devra être muni de la lettre ci-jointe et, soit d'une carte nationale d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs, soit d'un passeport délivré par la préfecture du département de résidence de la famille.

### CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Dublin ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles irlandaises susceptibles de les héberger.** La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

## FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

En fonction du montant de l'aide attribuée, restent, en partie, à la charge de la famille, les frais de voyage, les frais de transport dans Dublin, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille irlandaise.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Dublin, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

## CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Dublin qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

## RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et le proviseur du lycée français de Dublin.

## ESTIMATION DES COUTS

|               | <b>Frais de scolarité</b><br>(annuels)   | <b>Demi-pension</b><br>(annuelle) | <b>Hébergement</b><br>(annuel)        | <b>droits d'inscription aux examens</b><br>(annuels) | <b>Transports urbains</b><br>(annuels) | <b>TOTAL</b>              |
|---------------|------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|
| <b>DUBLIN</b> | 5 132 €<br><br>+ 80 € (frais de dossier) | 1500 €                            | 7 560 € +<br><br>450 € (suivi élèves) | Droit d'examen :<br>EAF : 50 €<br>Bac :150 €         | De 750 € à<br>950 €                    | De 15 522 €<br>à 15 822 € |



## Bourses pour le lycée français de MUNICH

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

### RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Direction générale de l'enseignement scolaire  
Service du budget et de l'égalité des chances  
Sous-direction des moyens, des études et du contrôle de gestion  
Bureau du programme "vie de l'élève" (\*)  
DGESCO B1-3  
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS

(\*) ☎ 01 55.55.15.99  
Fax 01 55.55.39.11

### EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

### DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Munich, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français Jean Renoir, Berlepschstrasse, 3 – 81373 MUNCHEN** (☎ 00.49.89/721.00.70). Adresse e-mail : [contact@lycee-jean-renoir.de](mailto:contact@lycee-jean-renoir.de)

### CONDITIONS D'EMBARQUEMENT

L'élève boursier devra être muni de la lettre ci-jointe et, soit d'une carte nationale d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs, soit d'un passeport délivré par la préfecture du département de résidence de la famille.

## CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Munich ne comporte pas d'internat. Les élèves peuvent se restaurer à la cafétéria du lycée. Pour l'hébergement, **le lycée cherche des familles allemandes susceptibles de les recevoir**. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

## FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de restauration et les frais de scolarité.

En fonction du montant de l'aide attribuée, restent, en partie, à la charge de la famille, les frais de voyage aux vacances scolaires, les frais de transport dans l'agglomération de Munich, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille allemande. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Munich, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

## RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et M. le proviseur du lycée français de Munich.

## ESTIMATION DES COUTS

|        | Frais de<br>scolarité<br>(annuels) | Demi-<br>pension<br>(annuelle) | Hébergement<br>(annuel) | Manuels scolaires<br>et droits<br>d'inscription aux<br>examens<br>(annuels) | Transports<br>urbains<br>(annuels) | TOTAL    |
|--------|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------|
| MUNICH | 3 760 €                            | 1 000 €                        | 4 500 €                 | 450 €                                                                       | 600 €                              | 10 310 € |

+ Voyage scolaire des Terminales à Berlin : 300 €

## Bourses pour le lycée français de VIENNE

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

### RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Direction générale de l'enseignement scolaire  
Service du budget et de l'égalité des chances  
Sous-direction des moyens, des études et du contrôle de gestion  
Bureau du programme "vie de l'élève" (\*)  
DGESCO B1-3  
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS

(\*) ☎ 01 55.55.15.99  
Fax 01 55.55.39.11

### EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

### DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Vienne, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français de Vienne, Liechtensteinstrasse – 37 A-1090 VIENNE (Autriche) Tél.00.43.1.317.22.41.**

### CONDITIONS D'EMBARQUEMENT

L'élève boursier devra être muni de la lettre ci-jointe et, soit d'une carte nationale d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs, soit d'un passeport délivré par la préfecture du département de résidence de la famille.

### CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Vienne assure la demi-pension et comporte un internat.

## FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de scolarité.

En fonction du montant de l'aide attribuée, restent, en partie, à la charge de la famille, les frais de demi-pension, les frais de voyage, les frais de transport dans l'agglomération de Vienne, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour à l'internat. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Vienne, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

## CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Vienne qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

## RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et M. le proviseur du lycée français de Vienne.

## ESTIMATION DES COUTS

|               | <b>Frais de<br/>scolarité</b><br>(annuels)              | <b>Demi-<br/>pension</b><br>(annuelle) | <b>Hébergement</b><br><br>(annuel) | <b>Manuels scolaires<br/>et droits<br/>d'inscription aux<br/>examens</b><br>(annuels)                      | <b>Transports<br/>urbains</b><br>(annuels) | <b>TOTAL</b>                                              |
|---------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>VIENNE</b> | 3 495 € +<br><b>308 €</b> de<br>droits<br>d'inscription | 1 080 €                                | 4 002 €                            | Manuels<br>scolaires :<br>86,18 €.<br>Droits<br>d'examens au<br>baccalauréat :<br>244 €, au<br>EAF : 120 € | 19,60 €                                    | 1ère : environ<br>9 100 €<br><br>term: environ<br>9 200 € |

## Bourses pour le lycée français de MADRID

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

### RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Direction générale de l'enseignement scolaire  
Service du budget et de l'égalité des chances  
Sous-direction des moyens, des études et du contrôle de gestion  
Bureau du programme "vie de l'élève" (\*)  
DGESCO B1-3  
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS

(\*) ☎ 01 55.55.15.99  
Fax 01 55.55.39.11

### EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

### DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Madrid, la famille doit s'adresser à **Mme. le Proviseur du lycée français de Madrid, Plaza del liceo, n° 1, 28043 MADRID** (☎ 00.34.91.748.94.90).

### CONDITIONS D'EMBARQUEMENT

L'élève boursier devra être muni de la lettre ci-jointe et, soit d'une carte nationale d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs, soit d'un passeport délivré par la préfecture du département de résidence de la famille.

### CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Madrid assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles espagnoles susceptibles de les héberger.** La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

## FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

En fonction du montant de l'aide attribuée, restent, en partie, à la charge de la famille, les frais de voyage, les frais de transport dans l'agglomération madrilène, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Madrid, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

## CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Madrid qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

## RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et Mme le proviseur du lycée français de Madrid.

## ESTIMATION DES COUTS

|        | Frais de scolarité<br>(annuels) | Demi-pension<br>(annuelle) | Hébergement<br>(annuel) | Manuels scolaires<br>et droits<br>d'inscription aux<br>examens<br>(annuels) | Transports<br>urbains<br>(annuels) | TOTAL                                                                                                          |
|--------|---------------------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MADRID | Environ<br>3 702 €              | Environ<br>967 €           | 6 200 €                 | 140 € (location<br>ou prêt)                                                 | 288 €                              | Environ<br>11 297 €<br><br>+ inscription<br>au bac : 177 €<br>+ inscription<br>au bac de<br>français :<br>75 € |

## Bourses pour le lycée français de BARCELONE

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

### RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Direction générale de l'enseignement scolaire  
Service du budget et de l'égalité des chances  
Sous-direction des moyens, des études et du contrôle de gestion  
Bureau du programme "vie de l'élève" (\*)  
DGESCO B1-3  
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS

(\*) ☎ 01 55.55.15.19  
Fax 01 55.55.39.11

### EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

### DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Barcelone, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français de Barcelone, Bosch 1 Gimpera, 6 – 08034 BARCELONE** (☎ 00.34.93.203.79.50).

### CONDITIONS D'EMBARQUEMENT

L'élève boursier devra être muni de la lettre ci-jointe et, soit d'une carte nationale d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs, soit d'un passeport délivré par la préfecture du département de résidence de la famille.

### CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Barcelone assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles espagnoles susceptibles de les héberger.** La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

### FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

En fonction du montant de l'aide attribuée, restent, en partie, à la charge de la famille, les frais de voyage, les frais de transport dans l'agglomération de Barcelone, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Barcelone, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

#### CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Barcelone qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

#### RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et M. le proviseur du lycée français de Barcelone.

#### ESTIMATION DES COUTS

|                                | <b>Frais de<br/>scolarité</b><br>(annuels) | <b>Demi-<br/>pension</b><br>(annuelle) | <b>Hébergement</b><br><br>(annuel) | <b>Manuels scolaires<br/>et droits<br/>d'inscription aux<br/>examens</b><br>(annuels) | <b>Transports<br/>urbains</b><br>(annuels) | <b>TOTAL</b> |
|--------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------|
| <b>BARCELONE<br/>Premières</b> | 3747 €                                     | 840 €                                  | 5 300 €                            | Manuels : 307 € +<br>inscription EAF :<br>80 €                                        | 420 €                                      | 10 694 €     |
| <b>Terminales</b>              | 3 888 €                                    | 840 €                                  | 5 300 €                            | Manuels : 307 € +<br>droits d'inscription<br>au bac : 188 €                           | 420 €                                      | 10 943 €     |